Image not found or type unknown

Qu'est-ce qui remplace la fiche familiale d'état civil

Par **Mustapha RAITH**, le **08/07/2017** à **12:26**

Bonjour,
Mon père est décédé en Algérie au mois de novembre 2016 et ma mère a la maladie d'Alzheimer. Afin d'établir la fredha, l'acte de succession en Algérie, le notaire me demande la fiche familiale d'État civil de mon frère, décédé en France en 2001 alors qu'il était marié (sans enfant). Or, la mairie de Montreuil, où s'est marié mon défunt frère, me dit que l'administration française ne délivre plus ce genre de document. Le notaire m'a dit que c'est pour prouver qu'il n'a pas d'enfants. J'ai pensé que son livret de famille pourrait le remplacer mais je n'ai absolument aucun lien avec son épouse et ne sais même pas où elle habite. J'ai fait quelques recherches sans succès. Comment faire ?
Je vous remercie de bien vouloir me renseigner,
Bien cordialement,
Mustapha R.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés